

Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle
22, ch. des Serves
1228 Plan-les-Ouates

Département des infrastructures
Office cantonal des transports
Chemin des Olliquettes 4
Case postale 271
1211 Genève 8

Concerne: Enquête publique - Stratégie vitesse

Madame, Monsieur,

L'association pour la sauvegarde du site de la Chapelle (ASSC) représente les habitants et propriétaires du quartier de la Chapelle, quartier délimité par la route du Camp, la route de Saconnex d'Arve et la route de la Chapelle. Suite au développement des PLQ de la Chapelle et des Sciers, ce quartier a connu des transformations d'envergure qui l'inscrivent désormais pleinement dans la couronne urbaine de Genève sud, dans la continuité immédiate de la zone 2 LMCE de Lancy/Plan les Ouates.

Cette transformation urbaine accélérée s'est accompagnée d'une forte densification à laquelle s'est ajoutée une importante problématique de trafic, les trois routes structurant notre quartier concentrant une importante partie de l'augmentation du trafic motorisé de la région sud. Cette augmentation a aujourd'hui des conséquences directes sur le bruit routier qui dépasse en de nombreux endroits les normes fédérales, affectant ainsi le bien-être et la santé des habitants.

C'est dans ce contexte que nous accueillons positivement la nouvelle stratégie de vitesse du Canton pour diminuer le bruit routier et que nous souhaitons y apporter notre contribution dans le cadre de l'enquête publique en cours :

1. Nous nous félicitons de l'inclusion de la route du Camp dans les secteurs de limitation de vitesse à 30km/h de jour comme de nuit, car elle nous paraît aujourd'hui la solution la plus appropriée à ce stade pour respecter les obligations de l'OPB, pacifier le trafic et limiter les risques routiers;
2. Nous sommes en revanche surpris que la route de Saconnex d'Arve entre le hameau de Saconnex-d'Arve Dessous et la route de la Chapelle, ainsi que celle-ci entre la route d'Annecy et le chemin des Avanchis n'aient pas fait l'objet d'une même classification, tant les problématiques y sont similaires, voire exacerbées;
3. Les mesures de bruit effectuées lors de la mise en œuvre du PLQ Chapelle avaient montré les importants dépassements de bruit sur les deux axes. L'installation de revêtement phono-absorbant n'a malheureusement pas compensé l'augmentation du trafic, voire a péjoré la situation en créant un aménagement routier favorisant une conduite agressive et une vitesse excessive (ligne droite avec revêtement lisse, gendarme couché de faible amplitude, radar supprimé sur la route de Saconnex d'Arve).

4. Il en résulte que le bruit routier sur ces deux axes est maintenant péjoré par une fréquence élevée de pics de bruit. Or il a été démontré par les expériences récentes que lorsque la vitesse est limitée à 30 km/h, les pics sont nettement plus rares;
5. En corolaire, la conduite agressive de certains usagers pose la question, réelle, du risque routier dans un quartier qui a aujourd'hui une très forte densité de familles et où les traversées de route sont nombreuses¹. L'intersection Chapelle-Saconnex d'Arve est à cet égard particulièrement accidentogène. Il a été prouvé que réduire la vitesse de 50 km/h à 30km/h réduisait de moitié les accidents graves et mortels;
6. Une vitesse à 30km/h permettrait également de fluidifier le trafic et offrirait un meilleur partage de la route avec les mobilités douces (piétons, vélos), ce qui aurait un effet bénéfique sur l'adoption de ces pratiques et s'inscrirait dans la logique d'éco-quartiers de la Chapelle et des Sciers;
7. Elle permettrait de créer une dissuasion progressive pour le tout voiture en faveur d'un report modal vers des mobilités plus douces, en ligne avec la volonté du canton de réduire le trafic individuel motorisé de 40% dans un contexte d'augmentation de la population;
8. Elle permettrait de renforcer le statut de lieu de vie pour ce quartier et non plus de zone de transit pour le trafic. La commune de Plan les Ouates a su créer de nombreuses zones 30 pour favoriser la vie de quartier, la nouvelle densité du quartier de la Chapelle invite à faire de même;
9. Finalement, au regard des nombreux goulets d'étranglement qui bloquent le trafic aux heures de pointes (intersection Chapelle-Saconnex, intersection du hameau de Saconnex Dessous, feu du Chemin de Grange-Collomb), l'effet sur la vitesse moyenne du trafic professionnel devrait être très limité, faisant balancer la pesée d'intérêt en faveur d'une amélioration des conditions de vie des habitants de notre quartier.

En espérant que vous saurez être attentif à nos arguments, nous restons à votre entière disposition pour les élaborer plus finement dans le cadre de cette consultation et nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Association pour la Sauvegarde du site de la Chapelle
Eva Giaouque, Présidente

¹ Que ce soit pour se rendre à l'école dans le cas de la route de la Chapelle, pour aller vers le CO et les collèges (ou de Saconnex pour l'école du Sapay), ou simplement pour accéder aux espaces de loisirs (traversée de Saconnex d'Arve pour aller au parc des Serves ou au bois du Milly pour les habitants de la Chapelle/Sciers).